



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-20383>

Département(s) de publication : **40, 64, 65**

Annonce n° **25-20383**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Université de Pau et des Pays de l'Adour

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 19640251500270

**Ville** : Pau cedex

**Code postal** : 64012

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 40, 64, 65

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 2025-1326

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Béatrice HERRAN

**Adresse mail du contact** : Achats-publics@univ-pau.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 559407935

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Voir articles 5.1.2 et 8 du règlement de consultation 2025-1326
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Voir articles 5.1.2 et 8 du règlement de consultation 2025-1326
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Voir articles 5.1.2 et 8 du règlement de consultation 2025-1326

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 14/03/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non  
**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui  
**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux d'installation d'équipements de laboratoire, de CVC et de plomberie pour les laboratoires de préparation 1 et 2 de l'IUT de Mont de Marsan - lot unique

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45331000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent marché a pour objet des travaux de mise en sécurité des laboratoires de préparation 1 et 2 situés sur le site de l'IUT de Mont-de-Marsan (40).

**Lieu principal d'exécution du marché :** Campus de Mont-de-Marsan (40)

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** DELAI GLOBAL D'EXECUTION DU MARCHE Le délai global d'exécution des travaux objet du présent marché est de 10 semaines hors délais relatifs à la période de garantie de parfait achèvement de 12 mois éventuellement renouvelée, et répartis comme suit : 4 semaines de préparation, et 6 semaines de travaux. Pour plus de renseignements concernant la durée contractuelle et le délai global d'exécution, voir article 1.3 du règlement de consultation, et article 1.4 du CCAP. ALLOTISSEMENT Le marché ne fait l'objet d'aucun allotissement. En effet, en application des articles L2113-10 et L2113-11 du Code de la commande publique, son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes et la dévolution en lots séparés risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations. Par ailleurs, l'université de Pau et des Pays de l'Adour fera appel à d'autres entreprises pour réaliser des travaux dans les laboratoires de préparation 1 et 2 de l'IUT de Mont-de-Marsan. Les travaux que réaliseront ces entreprises seront des travaux de : - Electricité - Plâtrerie/menuiserie intérieure - Peinture S'il n'est pas fait appel auxdites entreprises dans le cadre du présent marché 2025-1326, c'est parce que le périmètre des prestations qu'elles réaliseront est déjà couvert par des accords-cadres auxquels l'université a adhéré avant de lancer la présente consultation. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) Sans objet. VARIANTES Aucune variante à l'initiative des opérateurs économiques n'est autorisée. Aucune variante n'est imposée par l'acheteur. TRANCHES Sans objet. VISITE La visite sur site n'est pas obligatoire, mais elle est fortement conseillée. En cas de non réalisation de la visite, les modalités techniques d'exécution de la prestation sont réputées avoir été acceptées. Pour pouvoir effectuer la visite, les candidats devront prendre contact avec : Visite souhaitée en semaine 09 : M. Alexis HAUSER Direction du Patrimoine 06 46 45 81 59 alexis.hauser@univ-pau.fr Visite souhaitée en dehors de la semaine 09 : M. Azam AMIRI Direction du Patrimoine 06 46 45 81 49 azam.amiri@univ-pau.fr La date maximale à laquelle les candidats pourront effectuer la visite est le 06/03/2025. Pour plus de renseignements concernant les visites, voir article 3.1 du règlement de consultation 2025-1326. NEGOCIATIONS Une phase de négociation pourra être entamée à l'issue de l'examen des offres. Néanmoins, en application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Pour plus d'informations concernant les négociations, voir article 7 du règlement de consultation. ABSENCE DE CANDIDATURE OU D'OFFRES En application de l'article L. 2122-1 et de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence lorsqu'aucune candidature ou offre n'a été déposée ou lorsque seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées ont été présentées. PRESTATIONS SIMILAIRES Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un

marché de travaux ou de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Le premier marché doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure pour la réalisation de prestations similaires. Sa mise en concurrence doit également avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux travaux ou services. Lorsqu'un tel marché est passé, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2025**